

C'est-à-dire en ce qui concerne le capital autorisé par le Parlement la dernière fois.

...entre le capital émis par la compagnie et le montant maximum du capital social actuellement autorisé par la charte de la compagnie et les modifications qui y ont été apportées.

Vu le programme d'expansion que la Compagnie est sur le point de mettre en œuvre d'ici quelques années, cet écart sera rapidement annulé...

Je croyais qu'il l'était déjà.

...et d'autres émissions de capital actions devront être lancées afin de maintenir l'équilibre du capital social général de la Compagnie. Il est donc devenu évident que la limite actuellement fixée à 75 millions de dollars doit nécessairement être relevée, et vu l'expansion constante qui se manifeste dans le domaine économique de la Colombie-Britannique et avec laquelle la *British Columbia Telephone Company* doit marcher de pair, le Parlement du Canada est prié de porter le capital social autorisé de la société à 250 millions de dollars.

Honorables sénateurs, je dois signaler que tous les fonds ne proviennent pas seulement d'émissions d'actions. Il existe deux façons de recueillir des fonds et les honorables sénateurs les connaissent bien. D'abord il y a ce que l'on nomme les actions, puis il y a la dette qui est remboursée au moyens d'obligations. Il est nécessaire de maintenir un équilibre raisonnable entre les deux. Au risque de me répéter, je dois dire qu'à mon avis l'équilibre actuel est un peu précaire. Les actions représentent actuellement 46.3 p. 100 du capital tandis que la proportion de la dette est de 53.7. Si l'on n'autorise pas l'augmentation mentionnée ou une fraction de celle-ci, la société ne sera plus en mesure d'emprunter la moindre somme, parce que la proportion de la dette dépasse déjà la moitié du capital et de fait plus que la moitié.

Honorables sénateurs, je vous ai exposé de mon mieux les besoins de la société. Je ne parle pas seulement au nom de la Compagnie mais surtout au nom des citoyens de la Colombie-Britannique. De nos jours, le progrès est impossible dans l'industrie, l'exploitation agricole ou tout autre domaine sans un service téléphonique au niveau des derniers progrès. On a déjà critiqué cette société et parfois avec raison, parfois aussi les critiques émanaient de gens qui ont la manie de toujours trouver à redire. Toutefois les critiques ont beaucoup diminué et je crois que la *British Columbia Telephone Company* fournit un service aussi bon que n'importe quelle autre société du genre au Canada. Actuellement elle n'aspire qu'à se maintenir à la hauteur des autres dans cette marche vers le progrès que le Canada envisage pour l'avenir.

L'honorable M. Méthot: Dois-je comprendre que pour passer un contrat ou conclure un accord pour la vente d'actions il faut l'approbation de la Commission des transports?

L'honorable M. Farris: N'ai-je pas donné lecture de l'article?

L'honorable M. Méthot: Je me demandais simplement s'il fallait cette approbation pour tout accord sur la vente d'actions comme dans le cas de toute opération financière.

L'honorable M. Farris: L'article 2 de la mesure se lit ainsi:

La Compagnie n'aura le pouvoir d'opérer une émission, vente ou autre aliénation de son capital social, ou de quelque partie de celui-ci, qu'après avoir obtenu l'approbation, par la Commission des transports du Canada...

L'honorable M. Lambert: Ai-je raison de supposer que les tarifs et taxes prélevés par la compagnie de téléphone sont assujétis à l'approbation de la Commission des transports?

L'honorable M. Farris: Bien sûr.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, peut-être devrais-je attendre que la mesure soit déferée au comité avant de poser cette question et peut-être aussi nous a-t-on communiqué ce renseignement alors que j'étais distrait, mais quoi qu'il en soit notre honorable collègue pourrait-il nous dire si ces actions sont détenues par des Canadiens?

L'honorable M. Farris: Je regrette de ne pouvoir fournir de détails au sénateur, mais depuis quelque temps la compagnie s'est attachée à vendre ses actions au Canada, ce qui a sensiblement modifié le rapport qui existe entre le Canada et les États-Unis à cet égard. J'ignore si nous détenons la majorité des actions actuellement, mais c'est la ligne de conduite qu'on a adoptée et autant que je sache on la poursuivra.

L'honorable M. Isnor: Puis-je poser une autre question? Sauf erreur, La Compagnie de Téléphone Bell et peut-être aussi d'autres sociétés canadiennes sont affiliées avec l'*American Telephone and Telegraph Company* en ce qui concerne le service transmarin. La *British Columbia Telephone Company* a-t-elle pris des dispositions semblables pour ce qui a trait au service transocéanique?

L'honorable M. Farris: Je suis navré de ne pouvoir répondre à cette question, car je l'ignore.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Sur la motion de l'honorable M. Farris, le projet de loi est déferé au comité permanent des transports et communications.

Le Sénat s'ajourne à loisir.